

FORMULAIRE POUR LES CHINOIS

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 3 mois, à une seule entrée. Ce visa n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde. Néanmoins, votre passeport devra être valable au moins pour 6 mois.

LISTE DES DOCUMENTS POUR LES CHINOIS, LES REFUGIES CHINOIS ET LES PERSONNES D'ORIGINE CHINOISE

- 1 Un passeport valide pour la période demandée et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Deux photographies conformes aux spécifications en vigueur
- 4 Deux formulaires de demande de visa dûment remplis en ligne et signés par le demandeur
- 5 Deux formulaires de référence pour les chinois rempli à la main (pas de photocopies)
- 6 Pour les chinois et les réfugiés chinois : une photocopie du recto et du verso de la carte de séjour
- 7 Pour le visa d'affaire : lettre d'invitation d'une Chambre de Commerce et d'Industrie Indienne telle que la CII, la FICCI, l'ASSOCHAM, la FIEO ou d'une entreprise du Public Sector Undertaking ou d'une entreprise du Joint Sector reconnue par le gouvernement indien. Dans le cas d'une entreprise privée, votre lettre d'invitation devra être validée par une Chambre de Commerce et d'industrie
- 8 L'ensemble des documents demandés selon votre type de visa ou l'âge du requérant
- 9 Les frais de services, les suppléments consulaires et les frais de visas

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____

Signature : _____